

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE CAMPENEAC**  
**Séance du 6 juillet 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, à vingt heures et 4 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 29 juin 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde – TRANVAUX Patrice - GRANDVALLET Chantal – Jean-Pierre DELOURME

Absents excusés ayant donné pouvoir : LARGEAU Chantal ayant donné pouvoir à Nolwenn LE MOIGNE - MOUNIER Benoit ayant donné pouvoir à Pascal SAVIGNE - ARGENTE Luce ayant donné pouvoir à Bruno GABARD - WHITE Cécile ayant donné pouvoir à Sandra DRAGON - MAHIEUX Jérémy ayant donné pouvoir à Patrice TRANVAUX - MORIN-DIEGO Isabelle ayant donné pouvoir à Stéven JUGEL - PICARD Laurence ayant donné pouvoir à Jean-Pierre DELOURME - DENIS Stéphane ayant donné pouvoir à Hania RENAUDIE.

Secrétaire de séance : LE MOIGNE Nolwenn.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents :

10 pour la délibération n° 2023/53 – Votants : 18.

11 à partir de la délibération n° 2023/54 – Votants : 19.

12 à partir de la délibération n° 2023/55 – Votants : 19.

---

**Délibération n°2023/54**

**Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juin 2023.**

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 juin 2023 leur a été transmis avec l'envoi de la convocation du présent Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 11

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

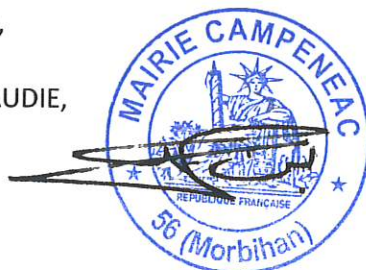
Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 juin 2023.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,  
Maire.



Madame Nolwenn LE MOIGNE,  
Secrétaire de séance.